

NUOVA MODALITA' DI ISCRIZIONE AL SERVIZIO DI RISTORAZIONE SCOLASTICA

Les familles sont informées qu'à partir de l'année scolaire 2024/2025, **la seule façon de s'inscrire au service de cantine pour TOUS les enfants dans les écoles de la municipalité de Mantoue est EN LIGNE.**

Les familles doivent inscrire leurs enfants au service en se connectant au site institutionnel de la municipalité de Mantoue, en cliquant sur « SERVICES EN LIGNE→REPAS SCOLAIRES→ACCÉDER AU FORMULAIRE WEB DES PARENTS » afin d'accéder via SPID ou avec des informations d'identification au portail dédié aux parents.

1. **Les parents qui utilisent déjà le formulaire Web pour les parents** pour les enfants inscrits dans les années scolaires précédentes devront inscrire et promouvoir leurs enfants dans la nouvelle classe
2. **Le parent qui ne s'est jamais connecté** devra accéder à l'écran « créer un nouvel utilisateur » en s'inscrivant avec le nom du parent ou via SPID

Après s'être connectés, les parents devront **cliquer sur le libellé « inscription en ligne »** et suivre la procédure guidée jusqu'à la fin pour confirmer (sur chaque page du site, il y aura un encadré d'information contenant les directives). Au cours de la procédure en ligne, vous devrez accepter les conditions énoncées relatives à la confidentialité et à la manière d'accéder aux services.

Lors de l'inscription en ligne, le parent devra choisir entre :

1. **Régime alimentaire normal** - dans ce cas, la procédure se terminera automatiquement
2. **Régime éthique/religieux** - dans ce cas, il sera possible d'entrer ce que l'enfant ne peut pas manger (par exemple : pas de viande, pas de porc, pas de bœuf, etc. etc.)
3. **Régime alimentaire** – dans ce cas, il sera nécessaire de télécharger et de remplir le formulaire approprié, puis de le recharger en joignant le certificat médical précisant l'intolérance ou l'allergie

À la fin de la procédure, le système confirmera l'inscription par l'envoi simultané d'un e-mail avec le récépissé d'inscription en ligne en pièce jointe. **La procédure sera répétée pour chaque enfant pour lequel le service de cantine scolaire est demandé et, surtout, chaque année scolaire.**

L'inscription en ligne sera ouverte pendant la période suivante :

dal 01/06/2024 al 31/08/2024

Les familles sont informées que cette procédure d'inscription en ligne est obligatoire, par conséquent, les enfants qui ne sont pas régulièrement inscrits n'auront pas droit à un repas